



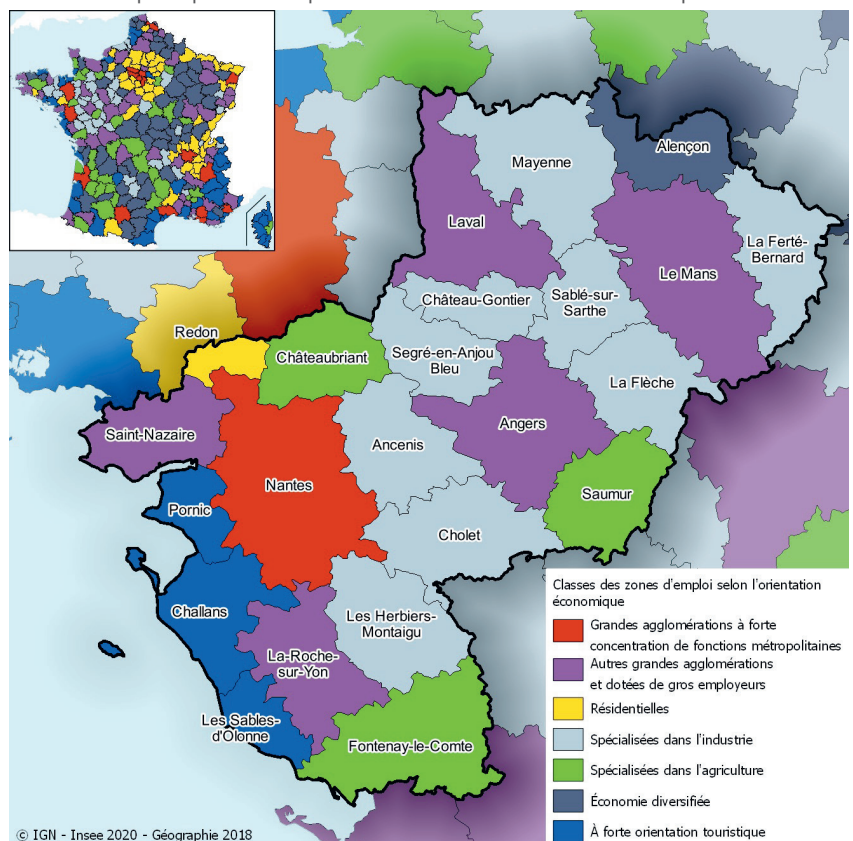
L'économie des nouvelles zones d'emploi ligériennes : une forte orientation industrielle

Le découpage de la France en zones d'emploi offre une maille adéquate pour décrire l'orientation économique des territoires. En 2020, ce zonage est refondu nationalement pour rendre compte de l'évolution récente du marché du travail et harmoniser la méthode au niveau européen. Cette refonte aboutit à 23 zones d'emploi dans les Pays de la Loire. Si l'économie est diversifiée à l'échelle de la région, les orientations sont marquées localement. L'industrie domine dans neuf zones d'emploi, portée par des activités phares telles que l'agroalimentaire ou la fabrication de matériel de transport. Par rapport à des territoires comparables, l'industrie est aussi surreprésentée dans les grandes agglomérations et les zones littorales, même si elles restent majoritairement tournées vers les fonctions stratégiques ou la sphère présentielle. Dans trois zones d'emploi aux pourtours de la région, l'agriculture domine.

Maëlle Fontaine, Matthieu Vahé, Insee

L'évolution rapide de la conjoncture depuis mars 2020, début de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, montre l'importance de connaître la structure économique des territoires pour adapter localement les politiques publiques. Le nouveau découpage des zones d'emploi, millésimé 2020, résulte, d'une part, d'une actualisation fondée sur les données les plus récentes du recensement de la population, et d'autre part, d'une refonte méthodologique par rapport à leur version précédente de 2010 (*méthodologie*). Les Pays de la Loire (*figure 1*) sont désormais découpés en 23 zones d'emploi, dont deux, Alençon et Redon, s'étendent respectivement sur la Normandie et la Bretagne, et deux autres, Château-Gontier et Pornic, sont nouvelles par rapport à la version précédente du zonage en 2010. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux diagnostics économiques locaux. Chacune de ces zones représente un territoire géographique relativement compact, sur lequel la plupart des actifs résident et travaillent (*encadré*), et dans lequel les établissements trouvent l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. C'est donc à cette échelle que les caractéristiques d'un

1 Une économie régionale variée, mais des orientations marquées localement
23 zones d'emploi réparties en sept classes selon leur orientation économique



Source : Insee, Recensements de la population (RP) 2016 et 2017, Clap 2015, Enquêtes touristiques 2019.

Des zones d'emploi aux taux de stabilité variés

Bien que les zones d'emploi soient construites de sorte que la part d'actifs occupés résidant et travaillant dans la même zone soit la plus élevée possible, les attractivités restent très différentes d'une zone à l'autre. La concentration des emplois dans les grandes agglomérations implique des taux de stables (*définitions*) supérieurs à 80 % dans les zones du Mans, Angers, Laval et Saint-Nazaire, culminant à 90 % dans celle de Nantes.

La plupart des autres zones d'emploi comptent davantage d'actifs occupés que d'emplois : les habitants quittent alors plus souvent le territoire pour aller travailler dans les plus gros pôles d'emploi à proximité. Les zones de Pornic et Ancenis, polarisées par Saint-Nazaire et Nantes, présentent les taux de stables les plus faibles de la région.

territoire vont influencer sur sa capacité d'adaptation face aux mutations économiques.

La région largement tournée vers la sphère productive

Les 306 zones d'emploi françaises sont réparties en sept classes permettant de décrire leur orientation économique dominante, s'il y en a une. La région présente globalement une économie diversifiée : toutes les classes sont présentes, une spécificité partagée avec peu de régions françaises (Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie, l'hétérogénéité de ces deux dernières régions étant aussi liée à leur grande taille). Cependant, en se plaçant à l'échelle des zones d'emploi, les orientations économiques sont très marquées. Chaque zone d'emploi présente une dominante nette, à l'exception de la zone transrégionale d'Alençon.

Comme dans le reste du Grand Ouest, les Pays de la Loire se distinguent par une très forte présence de la sphère productive (*définitions*). Elle y représente 35 % de l'emploi, contre 32 % pour la moyenne nationale, ce qui place la région au deuxième rang français, entre l'Île-de-France (36 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (34 %). Plus précisément, la fonction (*définitions*) de fabrication y représente 12 % de l'emploi, contre 8 % pour la France entière, plaçant la région au premier rang de cette caractéristique, *ex-aequo* avec la Bourgogne-Franche-Comté. Cette fonction est dominante pour 15 des 23 zones d'emploi régionales. L'agroalimentaire, la fabrication de matériel de transport, ou le textile, s'illustrent particulièrement dans la région.

L'industrie est présente au sein de zones d'emploi très spécialisées dans ce secteur, mais est également représentée sur l'ensemble du territoire régional, dans des zones plus mixtes, notamment dans les grandes agglomérations ou leur périphérie, ou à l'arrière du littoral, au sein de zones à dominante touristique. Ainsi, deux emplois industriels sur trois ne sont pas localisés dans les zones d'emploi spécialisées dans l'industrie.

Prédominance de l'industrie dans près de la moitié des zones d'emploi

L'industrie est la spécialité de neuf zones d'emploi : le secteur y représente 21 % à

32 % de l'emploi total (*figure 2*). Dans cette classe se trouvent les zones de la région avec les indices de spécialisation les plus élevés. Dans les zones de La Ferté-Bernard, Les Herbiers-Montaigu, et Sablé-sur-Sarthe, l'industrie agroalimentaire est très présente, même si la fabrication de produits métalliques à la Ferté-Bernard, ou de machines et équipements aux Herbiers-Montaigu, est pourvoyeuse de nombreux emplois. Dans ces trois zones, les ouvriers (agricoles, qualifiés ou non qualifiés) représentent 36 % à 43 % des emplois selon la zone, en nette surreprésentation par rapport à l'ensemble de la classe (32 %).

Pour les zones d'emploi de Ancenis, Château-Gontier, La Flèche, Mayenne et Segré-en-Anjou Bleu, la fabrication reste la fonction dominante, mais le portrait est celui de territoires plus ruraux, avec 7 % à 10 % d'emplois dans l'agriculture, contre 6 % pour l'ensemble des zones de la classe. La zone de La Flèche compte seulement 6 % des emplois dans des grands établissements (*définitions*), contre 17 % pour la classe. Outre l'agroalimentaire, la fabrication de machines et équipements à Ancenis (7 % de l'emploi total de la zone) et la fabrication de matériel électronique ou de textile à Segré sont des activités également très présentes. La zone d'emploi de Cholet est, elle aussi, majoritairement industrielle, mais son économie est beaucoup plus diversifiée

(*définitions*). D'une part, la taille importante de la ville par rapport aux zones comparables implique plus de professions relatives à la fonction de gestion. D'autre part, la zone est riche d'un tissu de petites et moyennes entreprises (PME) et de grands établissements industriels tournés vers l'exportation, ce qui peut expliquer les nombreux emplois dans le commerce ou le transport.

À côté de ces territoires, la zone transrégionale de Redon génère aussi beaucoup d'emplois industriels, même si l'orientation majeure de son économie est plus résidentielle. En France, les autres zones d'emploi partageant ces caractéristiques se trouvent surtout autour de Paris ou de Lyon, ou le long de la frontière avec l'Allemagne.

Autour de Nantes, une forte concentration des cadres à fonctions métropolitaines

La zone d'emploi de Nantes est la seule de la région classée parmi les grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines, au même titre que 17 autres zones d'emploi en France. La zone comprend 931 600 habitants en 2017, dont 463 000 actifs de 15 ans ou plus (en emploi ou non), et totalise 25 % des emplois localisés dans la région. Attirant également des actifs vivant dans les zones limitrophes, Nantes compte 105 emplois pour 100 actifs occupés. Cependant, la zone dépend relativement peu de la main-d'œuvre extérieure, puisque 86 % des emplois de la zone sont occupés par des individus résidant à l'intérieur.

La zone se caractérise par un poids important de petits établissements (16 % contre 12 % pour l'ensemble de la classe), même si un emploi sur quatre est dans un grand établissement.

2 Au sein de l'industrie des Pays de la Loire, l'agroalimentaire domine

Caractéristiques des zones d'emploi spécialisées dans l'industrie (en %)

	Part de l'industrie	Secteur industriel dominant (A38)	Poids du secteur industriel dominant	Poids des 10 plus grands établissements privés	Part des ouvriers	Part de l'agriculture
La Ferté-Bernard	32	CA	11	21	37	6
Sablé-sur-Sarthe	29	CA	13	29	43	6
Les Herbiers - Montaigu	28	CA	10	11	41	5
Segré-en-Anjou Bleu	28	CA	7	24	34	9
Mayenne	28	CA	9	18	36	10
Cholet	25	CA	5	10	33	5
Ancenis	22	CK	7	15	33	8
La Flèche	22	CH	5	13	33	10
Château-Gontier	21	CA	9	19	31	10
Ensemble de la classe	26	CA	6	16	32	6
Ensemble de la région	16	CA	4	11	25	4
France entière	12	CA	2	9	20	3

CA : Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac

CK : Fabrication de machines et équipements (non classés ailleurs)

CH : Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements

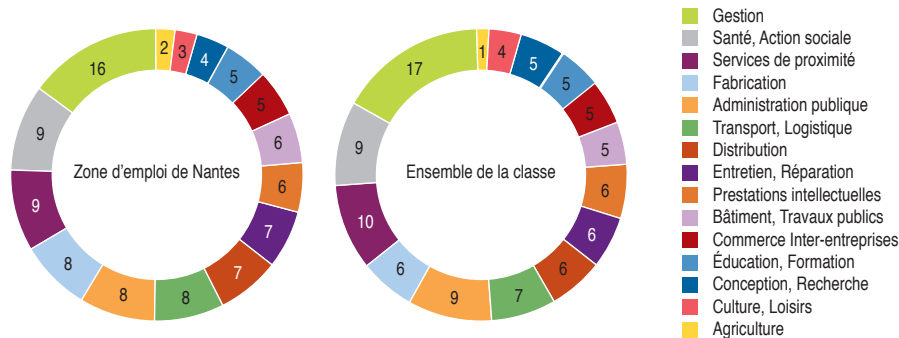
Note : La ligne « ensemble de la région » n'inclut pas les parties extra-régionales des zones d'emploi de Redon et d'Alençon.

Les chiffres grisés correspondent à la valeur médiane des zones d'emploi du champ indiqué.

Source : Insee, RP 2017, Clap 2015.

3 Nantes : moins d'administration publique et plus de fabrication que dans la classe

Part de l'emploi dans chaque fonction pour la zone d'emploi de Nantes et l'ensemble des zones d'emploi comparables de sa classe (en %)



Source : Insee, RP 2017.

Les cadres à fonctions métropolitaines représentent 13 % des emplois de la zone, dans la moyenne des zones d'emploi comparables, à l'exception de celles situées en Île-de-France. Il s'agit d'emplois dits stratégiques, à fort contenu décisionnel. Ils favorisent une dynamique d'innovation et stimulent l'activité locale en attirant dans les territoires des cadres au pouvoir d'achat élevé. Au sein de ces fonctions, l'administration publique et la gestion sont cependant sous-représentées à Nantes (figure 3). Ceci s'explique par une diversité sectorielle autour de la métropole, où le tissu productif est très présent (autour de la zone aéroportuaire, du marché d'intérêt national, etc.). Ainsi, 8 % des professions se rapportent à la fabrication, bien au-dessus de la moyenne de la classe.

Concentration de la sphère présente dans les grandes agglomérations et sur le littoral

La région se caractérise par un réseau de villes de grande taille, offrant des complémentarités économiques. Les zones d'emploi d'Angers, Laval, Le Mans, La Roche-sur-Yon et Saint-Nazaire font ainsi partie des « autres grandes agglomérations dotées de gros employeurs ». Au niveau national, cette classe se caractérise par une dominante de la sphère présente (33 %) et une forte part des emplois dans les grands établissements, publics ou privés (23 %), traduisant des enjeux importants de concentration de l'emploi.

Les fonctions de gestion, de santé et action sociale, et de services de proximité, dominent dans ces territoires. Elles sont à l'origine d'un emploi sur trois, comme pour la classe. Autour d'Angers, l'enseignement et l'agriculture sont plus présents qu'en moyenne sur la classe. Au Mans, les activités financières et d'assurance et de la fabrication de matériel de transport s'illustrent. Les zones d'emploi de Laval, la Roche-sur-Yon et Saint-Nazaire se démarquent de la moyenne de leur classe quant à la plus forte présence de la fabrication, et dans une moindre mesure

de l'agriculture. L'histoire industrielle de la région implique en effet un tissu important de PME, et des implantations traditionnelles. La zone de Saint-Nazaire apparaît plus spécialisée que les autres. Deux secteurs en particulier s'y côtoient de manière singulière : l'industrie – développée autour des activités portuaires et aéronautiques et représentant un cinquième des emplois –, et le tourisme, en lien avec la présence de stations balnéaires renommées comme La Baule ou Pornichet.

La sphère présente oriente aussi l'économie de trois zones d'emploi de la région situées sur la façade atlantique et tournées vers le tourisme : Challans, Pornic et Les Sables-d'Olonne. Les activités présentes y représentent 37 % à 40 % des emplois selon la zone, dans la moyenne de l'ensemble de la classe touristique (40 %). Les résidences secondaires sont particulièrement nombreuses : elles représentent 34 % à 42 % des résidences, contre 31 % pour la classe et 7 % pour la France entière. Dans ces

territoires, les enjeux sont forts autour de la saisonnalité des emplois, qui s'adaptent aux cycles de la fréquentation touristique avec des pics importants l'été dans les secteurs de la restauration-hébergement ou le commerce. Là encore, l'industrie est plus dynamique que dans les autres zones françaises à dominante touristique, portée par la construction navale et l'agroalimentaire.

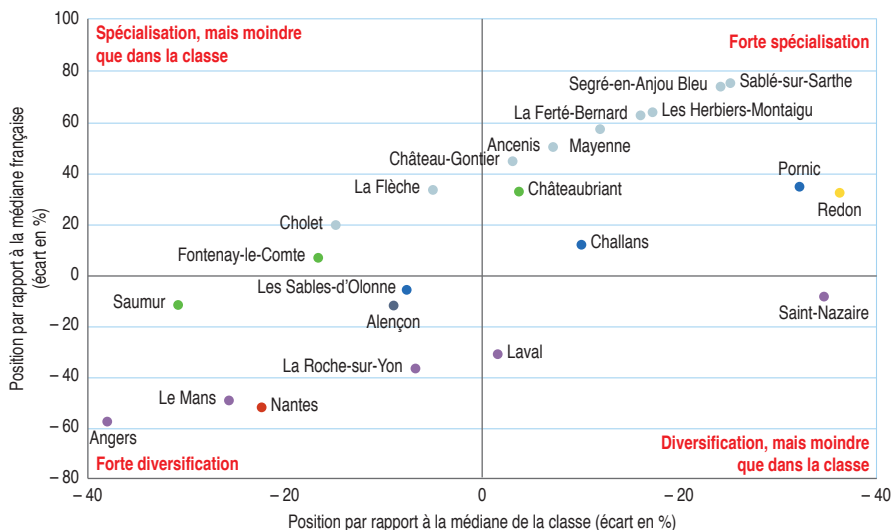
Aux franges de la région, une économie agricole

Les zones d'emploi de Châteaubriant, Fontenay-le-Comte et Saumur, dispersées aux frontières de la région, partagent une dominance du secteur agricole. Ce dernier pèse 7 % à 11 % des emplois, contre 3 % pour la France entière. La fabrication et le bâtiment y sont également très présents, ainsi que, de manière plus contrastée, les services de proximité. Les spécialisations agricoles sont variées. Ainsi, Châteaubriant est très orientée vers l'élevage, majoritairement bovin. À Fontenay-le-Comte, les grandes cultures dominent même si la production est plus diversifiée. La zone de Saumur, enfin, est principalement orientée vers les grandes cultures, la viticulture et le maraîchage-horticulture.

La zone d'emploi d'Alençon, à cheval entre la Normandie et les Pays de la Loire, ne présente pas d'orientation économique dominante. Son économie est même plus diversifiée encore que dans les zones d'emploi comparables, très présentes dans le Grand Est ou les Hauts-de-France. Cette zone d'emploi présente la plus faible part de la sphère productive de la région (24 %). En lien avec la très faible densité de population de cette zone, l'agriculture est surreprésentée (7 % de l'emploi total).

4 Les zones d'emploi ligériennes diversement spécialisées

Indice de spécialisation sectorielle : positions relatives des zones d'emploi ligériennes par rapport à leur classe et à la France



Note : La couleur d'un point renvoie à sa classe selon la légende de la figure 1.
Source : RP 2016.

Des capacités différentes face aux mutations économiques

Face à des mutations économiques plus ou moins rapides, les territoires n'ont pas tous les mêmes potentialités ou fragilités. Certaines spécialisations sectorielles, une concentration des emplois dans un petit nombre d'établissements, ou au contraire une plus grande dispersion des emplois dans de nombreux secteurs et établissements,

vont constituer, suivant la conjoncture, autant de forces ou de fragilités pour la zone d'emploi.

Dans la région, 11 des 23 zones d'emploi de la région apparaissent comme très spécialisées (figure 4), en comparaison à la moyenne nationale, mais aussi aux zones de la même classe. Ce sont surtout des zones où domine l'industrie, mais on y trouve aussi les zones d'emploi touristiques de Challans et Pornic, et celle de Redon. Ces territoires pourraient

donc se montrer plus sensibles à des chocs conjoncturels. *A contrario*, sept zones d'emploi apparaissent très diversifiées, en particulier les agglomérations dotées de gros employeurs et la zone d'emploi de Nantes, mais aussi les zones de Saumur, Les Sables d'Olonne, ou Alençon, et les territoires à dominante agricole. ■

Méthodologie

La nouvelle méthode de constitution des zones d'emploi

Les zones d'emploi forment un découpage de l'ensemble du territoire français depuis 1984. Construite à partir des déplacements domicile-travail, une zone d'emploi est un ensemble de communes sur lequel la plupart des actifs résident et travaillent. Ce zonage d'étude est régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution de l'économie locale. En 2020, l'Insee et la Direction statistique du Ministère en charge du travail et de l'emploi (Dares) ont révisé ce zonage en s'appuyant sur une méthodologie développée par Eurostat, permettant de comparer plus facilement les pays européens. Un autre objectif de cette refonte est d'homogénéiser la méthode sur le territoire. Contrairement aux zones d'emploi de 2010, construites région par région, les zones d'emploi de 2020 sont issues de paramètres nationaux. Seules quelques régions font exception : les DOM et la Corse en raison de leur particularité géographique, qui suppose des déplacements domicile-travail limités, et l'Île-de-France qui a fait l'objet d'un traitement différent pour tenir compte de la très forte polarisation des flux vers Paris.

La méthode repose sur un procédé itératif basé sur l'analyse des déplacements domicile-travail entre les différentes zones. À chaque étape, des communes (ou groupes de communes agrégées précédemment) sont agrégées en fonction des échanges domicile-travail. Un des intérêts de cet algorithme est qu'il prend à la fois en compte les flux sortants et entrants d'une zone. Ainsi, certaines communes qui peuvent sembler dépendantes d'un pôle en matière d'emplois, sont affectées à une autre zone parce que beaucoup d'actifs viennent y travailler. Un ensemble de communes agrégées constitue une zone d'emploi dès lors qu'elle satisfait à des critères de taille (nombre d'emplois) et de stabilité (part élevée d'actifs travaillant et résidant dans la zone). Un des principaux résultats de cette nouvelle méthode de constitution est un rééquilibrage des zones en nombre d'actifs. C'est particulièrement vrai autour des grandes métropoles, qui avaient tendance à agréger de nombreuses communes en 2010. La nouvelle méthode permet de limiter la taille des zones d'emploi et de laisser se construire d'autres zones autour des grands pôles. Dans la région, la zone d'emploi de Nantes passe ainsi de 487 600 emplois dans la version de 2010 à 431 400 dans la version de 2020. Deux nouvelles zones d'emploi voient le jour : Pornic et Château-Gontier.

Méthode de constitution des classes

La principale orientation économique des territoires est dégagée à travers une typologie des 306 zones d'emploi françaises. Cette typologie permet ensuite de repérer les spécificités des zones d'emploi de la région en les situant parmi les zones qui leur sont le plus semblables, c'est-à-dire qui partagent la même orientation économique. La typologie s'appuie sur des variables d'activité touristique et des indicateurs de spécialisation économique (part de l'emploi dans un secteur rapportée à cette même part mesurée France entière, pour les sphères productive et présenteielle, l'industrie, l'administration publique, et les grands ou petits établissements). Dans une première étape, une analyse en composantes principales extrait des axes d'analyse à partir de l'ensemble de ces variables. Dans une seconde étape, une classification ascendante hiérarchique permet de regrouper les zones d'emploi selon un faisceau de caractéristiques communes.

Cette publication est issue d'un partenariat avec la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) des Pays de la Loire.

Définitions et sources

Dans cette étude, les emplois au lieu de travail sont analysés selon différentes dimensions :

- selon la **catégorie sociale** des personnes en emploi (18 positions) ;
- selon l'activité principale de l'établissement, avec un regroupement en **secteurs** (10 ou 38 positions) ;
- selon la profession occupée, avec un regroupement en 15 **fonctions**, définies de façon transversale au secteur d'activité, au statut, ou au niveau de qualification. Plus d'informations sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893116>

Le **taux de stables** rapporte le nombre d'actifs habitant et travaillant dans une zone, au nombre total d'actifs occupés de la zone.

Un **grand établissement** compte 250 à 4 999 salariés. Un **petit établissement** compte moins de 10 salariés.

La **sphère présenteielle** recouvre les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, résidents ou touristes. La **sphère productive** recouvre les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère. Dans cette étude, les secteurs de l'agriculture (AZ) et de l'administration, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (OQ) sont exclus de ces deux sphères.

La **diversification** économique d'une zone est mesurée à travers l'indice de spécialisation de Krugman, calculé au niveau A38 : plus celui-ci est faible, moins la zone est diversifiée dans ses secteurs d'activité.

Cette étude s'appuie sur les exploitations principale et complémentaire du recensement de la population 2016 (pour la classification) et 2017, à l'exception des données relatives à la taille des établissements qui sont issues de la source Connaissance Locale de l'appareil Productif (Clap millésime 2015), et des données relatives au nombre de nuitées qui sont issues des enquêtes touristiques (millésime 2019).

Pour en savoir plus

- Levy D. *et al.*, *L'orientation économique des zones d'emploi : entre spécialisation et diversification des économies locales*, Insee Première, n° 1814, septembre 2020.
- Besnard S. *et al.*, *Les métiers de l'agroalimentaire face à des enjeux de renouvellement*, Insee Analyses Pays de la Loire, n° 76, octobre 2019.
- Chaillot P. et Le Graët A., *À l'Ouest de la Loire-Atlantique : richesse productive et économie présenteielle*, Insee Analyses Pays de la Loire, n° 37, octobre 2016.
- Ricordel M. et Gray P., *Portrait économique des zones d'emploi dans les Pays de la Loire*, Faits et chiffres, n° 472, février 2013.

Insee Pays de la Loire

105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication

Pascal Seguin

Rédactrice en chef

Myriam Boursier

Bureau de presse

02 40 41 75 89

ISSN 2275-9689

© INSEE Pays de la Loire
Septembre 2020



Insee
Mesurer pour comprendre